



Mesures de forces et tensions au moyen de jauges

- Comment se comporte ma structure (machine, grue, camion, métro, canalisation...) sous l'influence d'une charge statique ou dynamique qui n'est pas toujours connue ?
- Les hypothèses de calcul sont-elles correctes ?
- À quelle charge ma structure est-elle soumise ?
- Quelle est la durée de vie théorique de ma nouvelle structure ou la durée de vie restante de ma structure existante ?
- Je veux faire un essai de surcharge. Celui-ci peut-il être réalisé en toute sécurité ?

Votre solution personnalisée

Que ce soit au niveau de la conception ou en cours de fonctionnement, nos ingénieurs effectuent en laboratoire ou sur site les contrôles suivants :

- Contrôle de la solidité et de la stabilité
- Contrôle de certaines hypothèses de calcul émanant de la note de calcul
- Détermination des charges réelles appliquées à des structures soumises à des charges dynamiques en situations réelles (p. ex. des camions qui roulent)
- Évaluation de la résistance à la fatigue avec estimation de la durée de vie de prototypes ou estimation de la durée de vie restante de structures existantes
- Contrôle et protection lors d'essais de charge mécaniques
- Surveillance pendant le montage d'éléments soumis à des charges et réglables comme des haubans et des tirants d'ancrage
- etc.

Les jauges de contraintes sont utilisées pour les structures, les machines, les véhicules tels que les wagons et voitures de métro, les accessoires de levage, etc.

Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche technique : « Mesures par jauges de contraintes ».

Votre résultat

Dépasser les limites des calculs, soit par la détermination de paramètres difficiles à mettre en équation, soit pour la confirmation des hypothèses de départ des ingénieurs, fait partie des avantages appréciables de cette technique très efficace.

Important à savoir

Dans quelle situation ?

Ce service s'adresse aux ingénieurs, aux concepteurs de machines (bureaux d'études), aux services de maintenance confrontés à des problèmes de fatigue, de ruptures mécaniques ou de ruptures fragiles, aux experts en cas de litige, etc.